D@N

Laboratoire de droit d
et nouvelles tec

QUELLES RÉPONSES JURIDIQUES AUX NOUVEAUX PHÉNOMÈNES MIGRATOIRES? LES ENJEUX POUR L'EUROPE, LA FRANCE MÉTROPOLITAINE ET LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

La journée d'études est co-organisée par le CUFR de Mayotte et la Conférence des doyens des Facultés de droit et science politique, avec le soutien du laboratoire DANTE (Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines).

Du fait de sa situation géographique et d'une situation économique ambiguë (pauvre parmi les départements français mais riche par rapport à ses voisins comme les Comores, Madagascar, Est de l'Afrique), Mayotte attire une immigration massive et clandestine. Ces phénomènes migratoires d'un côté mobilisent les services de l'Etat et engendrent des coûts importants, de l'autre soulèvent des questions non moins importantes relatives aux droits de ces étrangers en situation irrégulière.

La situation à Mayotte fait inéluctablement écho à celle que connaît actuellement le territoire métropolitain, et au-delà l'Europe dans sa totalité. Si les phénomènes migratoires sont loin d'être récents, ils déchaînent depuis quelques mois des réactions pour le moins contrastées, entre impérieuse nécessité d'apporter une réponse humaine à des drames humains et souci légitime de ne pas laisser ces phénomènes engendrer le chaos dans des sociétés fragilisées par la crise économique, voire culturelle.

L'objectif de cette journée d'études est de confronter les regards d'universitaires, avocats, magistrats, représentants de l'Etat, de métropole et des départements d'Outre-Mer, en abordant des questions d'actualité pour déterminer si elles appellent des réponses juridiques nouvelles, d'ordre législatif, exécutif ou judiciaire, et lesquelles

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

» Télécharger le programme